

ÉCART

APPEL DE DOSSIERS | PROGRAMMATION 2026-2027

Date de tombée — 31 octobre 2025 à 23h59

L'Écart invite les artistes, les commissaires et les collectifs à soumettre un projet d'exposition, de résidence, d'atelier, de performance ou de commissariat pour sa programmation 2026-2027. En concordance avec sa vision et ses valeurs, le centre souhaite mettre de l'avant une pluralité de perspectives et de vécus.

L'Écart est un centre d'artistes autogéré en art actuel qui diffuse toutes les disciplines du champ élargi des arts visuels. Situé en Abitibi-Témiscamingue, en territoire Anishinaabe non cédé, le centre soutient l'interdisciplinarité, les nouvelles pratiques, l'expérimentation, la prise de risque et la collaboration.

> En savoir plus sur [la mission et les valeurs](#) de l'Écart.

Les dossiers doivent comprendre :

- Démarche artistique (maximum 300 mots)
- Description du projet (maximum 500 mots)
- Curriculum vitae (maximum 3 pages)
- Documentation visuelle de 15 images au format JPEG, 72 dpi (clairement identifiées sans accent, symbole ou espace, exemple : 01.prenom.nom.jpg)
 - > Pour les documents vidéo, copier les liens vers des extraits vidéo (Vimeo, Youtube ou autres diffuseurs web)
- Liste descriptive du matériel visuel
- Tout autre document pertinent (plan de mise en espace, besoins techniques, CV des collaborateurs, etc.)

Faites parvenir votre dossier via WeTransfer à info@lecart.org

Vous recevrez un avis de téléchargement en guise d'accusé de réception.

> Veuillez clairement vous identifier dans la section message de WeTransfer (nom + coordonnées complètes).

> Veuillez éviter l'utilisation d'accents, de symboles ou d'espaces dans l'identification de vos fichiers.

PROGRAMME D'EXPOSITIONS

Le programme d'expositions se divise en deux volets: GRANDES SALLES et VITRINE/SALOON.

> Veuillez identifier clairement dans *description du projet* les volets pour lesquels vous souhaitez soumettre votre dossier.

VOLET 1 — GRANDES SALLES

Les artistes sont invité·e·s à présenter un projet d'exposition dans l'une des grandes salles de l'Écart. Ils bénéficient d'une période de montage, de même que d'un logement pour ceux résidant à l'extérieur de la région.

Conditions d'accueil :

- Droits d'exposition = 2574\$
- Allocution lors du vernissage = 100\$
- Frais de subsistance pour les artistes de l'extérieur de Rouyn-Noranda = 40\$/par jour jusqu'à 7 jours.
- Transport de l'artiste et des œuvres aller-retour = max 1200\$ (billets de bus, kilométrage 0,41\$/km, transporteur non spécialisé, etc.)
- Appartement 3 ½

VOLET 2 — VITRINE/SALOON

Pour les artistes émergent·e·s et/ou qui résident sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue seulement. Les artistes sont invité·e·s à travailler une proposition relevant d'une expérimentation en art actuel pour le petit espace de la vitrine à l'Écart.

Conditions d'accueil :

- Droits d'exposition = 1000\$
- Allocution lors du vernissage = 100\$
- Pour les artistes de l'extérieur de Rouyn-Noranda — Frais de subsistance = 40\$/par jour jusqu'à 7 jours, transport de l'artiste et des œuvres aller-retour (billets de bus, kilométrage 0,41\$/km, transporteur non spécialisé, etc.) et appartement 3 ½

PROGRAMME DE RÉSIDENCES

Le programme de résidences se divise en trois volets : LA TOTALE, RECHERCHE et PROJETS SPÉCIAUX. Les artistes en résidence bénéficient d'un appartement 3 ½ situé au-dessus du centre et disposent d'une autonomie de vie complète à proximité de l'espace d'atelier.

> Veuillez identifier clairement dans *description du projet* les volets pour lesquels vous souhaitez soumettre votre dossier.

Caractéristiques du lieu de résidence :

- Une cuisine toute équipée
- Un salon avec divan-lit
- Une chambre à coucher avec lit double
- Une salle de bain privée
- Une buanderie commune avec laveuse/sécheuse payantes disponible à l'étage
- Stationnement et wifi gratuit

VOLET 1 — LA TOTALE (résidence + exposition)

Séjour de 10 à 31 jours. L'artiste est invité·e à créer une nouvelle œuvre *in situ*, à travailler un nouveau volet d'une exposition déjà produite, à développer un projet de collaboration ou à présenter une exposition nécessitant une longue période de montage.

Conditions d'accueil :

- Appartement 3 ½
- Salle d'exposition ou atelier
- Honoraires de résidence = 1500\$
- Droits d'exposition = 2574\$
- Allocution lors du vernissage = 100\$
- Frais de subsistance pour les artistes de l'extérieur de Rouyn-Noranda = 500\$
- Matériaux = 600\$ (sur présentation de factures)
- Transport de l'artiste et des œuvres aller-retour = max 1200\$ (billets de bus, kilométrage 0,41\$/km, transporteur non spécialisé, etc.)

VOLET 2 — RECHERCHE (sans exposition)

Séjour de 10 à 14 jours (ou plus selon les besoins). Pendant sa résidence, l'artiste ou commissaire peut se consacrer entièrement à la recherche, à l'exploration et à l'écriture d'un nouveau projet.

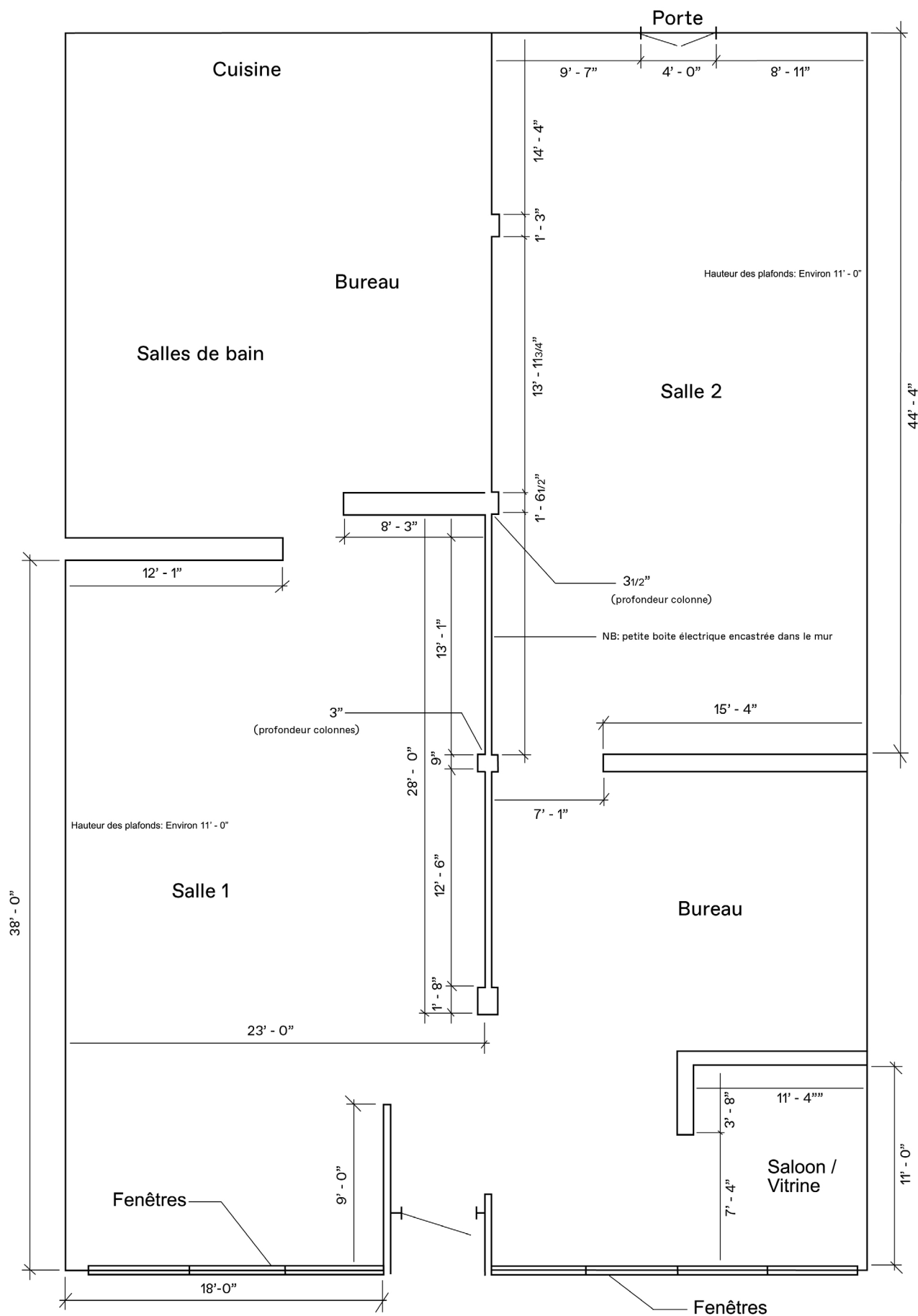
Conditions d'accueil :

- Appartement 3 ½
- Espace d'atelier
- Honoraires de résidence = 1500\$
- Frais de subsistance pour les artistes de l'extérieur de Rouyn-Noranda = 500\$
- Frais de transport = max 500\$ (billets de bus, kilométrage 0,41\$/km, etc.)

VOLET 3 — PROJETS SPÉCIAUX

Cet appel est présentement fermé.

PLAN DES SALLES



SALLE 1



Frances Adair McKenzie, *Saison des migraines*, 2023.
Crédit photo: Donald Trépanier

SALLE 2



Lina Choi, *Nous continuons à couler dans un corps aqueux*, 2025. Crédit photo: Donald Trépanier

SALOON / VITRINE



Laila Mestari, Sam & Angèle, 2022.
Crédit photo: Donald Trépanier